

**COMMISSION DEPARTEMENTALE DES SITES, PERSPECTIVES ET PAYSAGES**  
**« FORMATION SITES ET PAYSAGES »**

**SEANCE DU** : 13 décembre 2002

**SITE PROTEGE** : Site classé de la forêt domaniale de Fontainebleau (décret du 2 juillet 1965)

**COMMUNE** : FONTAINEBLEAU

**OBJET** : Restauration de l'allée de Maintenon

**RAPPORTEUR:** M. Marc GERAULT, Adjoint au Chef du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine de Seine et Marne

**I. Présentation du dossier**

Protégée par un classement au titre des sites depuis le 23 mai 1939, c'est-à-dire bien avant le classement généralisé du site de la forêt domaniale de Fontainebleau, l'allée de Maintenon est un trait d'union essentiel entre le château et la forêt.

Seule perspective ancienne reliant le château à son environnement, cette allée a son origine à la porte Dorée. Elle emprunte ensuite la digue de l'étang des Carpes et traverse la grille de Maintenon pour aller jusqu'à la RN 6 qui marque ici la limite du Domaine National du Château de Fontainebleau. L'allée se poursuit au-delà, dans la forêt, de manière rectiligne jusqu'au carrefour du Mail Henri IV, au sommet du Petit Mont Chauvet.

C'est cette séquence forestière de l'allée de Maintenon qui est concernée par le présent projet établi par Jacques MOULIN, architecte en chef des Monuments Historiques, à la demande de l'Office National des Forêts. Il s'inscrit dans la suite de l'étude des Paysages de la Forêt de Fontainebleau réalisée en 1996 par Alain FREYTET pour le compte de l'O.N.F. et de la D.I.R.E.N. Ile-de-France, qui proposait des schémas d'intentions paysagères pour certains lieux comme les perspectives du château.

Il s'agit donc dans ce projet de redonner à l'allée de Maintenon son rôle de liaison privilégiée entre le château et la forêt, en retrouvant l'ouverture de la perspective, et en reconstituant les plantations et les chaussées qui se réduisaient progressivement depuis le château jusqu'au sommet du Petit Mont Chauvet. Outre le dégagement des pavés anciens qui subsistent, les travaux consisteront ainsi à dégager les bas-côtés de la végétation spontanée qui s'est développée au point de refermer parfois complètement l'allée, et à ménager des vues latérales sur la forêt.

L'opération projetée peut se diviser en trois parties correspondant aux différents aspects de l'allée de Maintenon dans la forêt.

1 - Entre la RN 6 et la RD 58 (400 m) :

La chaussée est recouverte d'un revêtement bitumeux et est ouverte à la circulation automobile. Tout d'abord encadrée par deux alignements de platanes irréguliers (140 m) masquant toute vue perspective de l'allée, elle est ensuite encaissée entre deux talus maintenus par des perrés colonisés par la végétation naturelle.

.../...

Réservé à l'avenir aux piétons, cyclistes et cavaliers, ce tronçon de l'allée sera fermé par des barrières en bois (modèle O.N.F.) et son pavage sera dégagé et remis en état. Sur les premiers 140 m, les platanes seront remplacés par deux alignements de tilleuls bordés de haies de charmilles, poursuivant les dispositions anciennes de la partie d'allée précédant la RN 6. Au-delà, les travaux comprendront la restauration des perrés et le débroussaillage des bas-côtés.

2 - Entre la RD 58 et le carrefour Lemonier (320 m) :

Sur environ 85 m, l'allée est utilisée pour le stationnement.

Au-delà, la chaussée en déblais est pavée, plus ou moins recouverte de terre, et donnant à voir des rochers situés en tête de talus.

Là encore les bas-côtés sont colonisés par une importante végétation spontanée.

Il est envisagé de conserver sans aménagement spécifique l'espace de stationnement actuel. Ce point mérite attention puisqu'on est en droit de penser que la continuité du pavage jusqu'au carrefour Lemonier qui marque le pied du Petit Mont Chauvet est une disposition qui s'impose. Pour le reste, le projet prévoit le dégagement des pavés recouverts de terre (235 m), le débroussaillage des bas-côtés et la sélection du taillis pour mettre en valeur les arbres de futaie et les rochers.

3 - Entre le carrefour Lemonier et le sommet du Petit Mont Chauvet (250 m) :

L'allée est successivement en remblais, puis en déblais. Elle est alors bordée de perrés colonisés par une végétation abondante mettant en péril les ouvrages construits et occultant les vues sur le château et sur l'ensemble du massif forestier. Au sommet quatre cèdres plantés récemment végètent sans espoir de développement. Non pavé, ce tronçon comporte un simple chemin de grave compactée.

Les travaux consisteront principalement à dégager l'allée de la végétation spontanée envahissante (axe central, perrés et bas-côtés). Il est également prévu de remplacer les quatre cèdres du sommet par un seul cèdre planté dans l'axe de la perspective selon une disposition datant du début du XIXème siècle et ayant été maintenue jusqu'en 1940.

Sous réserve de prévoir la continuité du pavement de l'allée depuis la RN 6 jusqu'au carrefour Lemonier, le rapporteur propose d'émettre un avis favorable sur cet intéressant projet de restauration d'une perspective majeure du château de Fontainebleau.

**II. Discussion**

Mme BEAUX se déclare favorable à ce projet. Néanmoins, elle souhaiterait pour le premier tronçon que la haie de charmilles soit supprimée. Pour le second tronçon, elle demande d'être très vigilant pour le débroussaillage, compte tenu de l'existence de plantes protégées à cet endroit. Elle considère par ailleurs que les quatre cèdres plantés récemment ne végètent pas. Néanmoins, elle est d'accord pour les remplacer par un seul cèdre.


M. GERAULT précise que l'on peut faire confiance à l'ONF qui est le maître d'ouvrage de cette opération. La DIREN participe au financement de cette opération.

En réponse à M. LASHERMES, M. GERAULT indique que le passage de l'allée de Maintenon au niveau de la RN6 ne fait pas parti de ce dossier. Rien n'est encore arrêté sur les modalités de réalisation de ce passage.

### III. Vote

Avis favorable à l'unanimité

Le Président



Jean-François SAVY